



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

CHARTRE QUALITÉ

Dordogne Périgord **LE DÉPARTEMENT**

Liste des Bureaux d'Étude adhérents

1^{er} avril 2024

Avec le soutien
financier de



Dordogne
PÉRIGORD

LE DÉPARTEMENT dordogne.fr



Le département de la Dordogne est situé à l’affleurement de plusieurs horizons géologiques différents. Par conséquent, la nature des sols peut varier d’une parcelle à l’autre voire au sein de la même parcelle.

En Assainissement Non Collectif (ANC) la filière de traitement doit être adaptée à la taille de l’habitation, à la surface disponible et à la nature des sols. Aussi, le Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC) doit s’appuyer sur une étude de sol réalisée par un bureau d’études spécialisé afin de s’assurer du bien-fondé de la filière proposée et de la justification de son coût, l’impact financier pour l’usager pouvant être important.

Le Département de la Dordogne, en concertation avec l'Agence de l'Eau, les SPANC et les bureaux d’étude propose de mettre en application une Charte qualité disponible sur le site internet du Conseil départemental (www.dordogne.fr rubrique Environnement / Assainissement Non Collectif)

L'étude de conception à la parcelle consiste à trouver la meilleure adéquation entre le projet du maître d’ouvrage et les caractéristiques de la parcelle et de son environnement avec comme objectif premier, la protection de la santé publique, de la qualité des ressources en eau et le fonctionnement pérenne du système.

Le bureau d’études, par son adhésion volontaire, s’engage à :

- prendre en compte les souhaits des maîtres d’ouvrage tout en protégeant la santé publique et la salubrité
- disposer des assurances civiles et décennales nécessaires pour exercer sa mission,
- respecter la réglementation, les normes en vigueur et le cahier des charges de la Charte,
- rechercher la solution optimale d’ANC d’un point de vue « technico-économique »,
- définir les caractéristiques du dispositif d’ANC le plus adapté à l’usage, à l’immeuble et à la parcelle,
- se tenir à disposition du SPANC afin de lui fournir toutes les informations et explications sur les études réalisées.

Le comité de suivi de la Charte a donc validé la liste de bureaux d’études adhérents à cette charte. Pour tout renseignement ou question éventuelle vous pouvez contacter le secrétariat de la Charte assuré par le service de la gestion de l'Eau du Conseil départemental de la Dordogne au 05.53.02.56.11 ou b.aumetre@dordogne.fr

Bureau d'ÉTUDES	Représentant	Adresse	Coordonnées
2A Conception	Jean-Luc GUERBOIS	11 lot les hauts de Tayac 24620 LES EYZIES	05 53 46 06 57 07 80 15 13 55 2aconception.contact@gmail.com
ADSA Vigouroux	Stéphane VIGOUROUX	270 rue des Droits de l'Homme 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC	05 57 43 70 04 07 86 25 88 56 adsa.vigouroux@outlook.com
AL'Terre et Eau	Richard LANGLET	Ogres 24160 SAINT JORY LAS BLOUX	06 16 21 76 96 rlanglet@free.fr
APG Géotechnique	Antoine GALLOIS	200 avenue Winston Churchill 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES	05 53 09 77 43 07 86 11 11 64 contact@apgdiag.com
Assainiconseil	Alexis TOUSSAINT	10 allée des Girolles Le Clos de Renaurey 33290 LE PIAN MEDOC	06 60 30 13 64 toussaint@assainiconseil.fr
CJ Sol Périgord	Julien CHROBACK	Clavieras Est 24750 BOULAZAC	06 85 06 68 68 cjsolperigord@hotmail.com
Conseils Etudes Environnement	Luc GABETTE	3 route du Clos des Loups Le Souchou 24210 AZERAT	05 55 70 98 87 06 82 94 88 49 cgabette@aol.com
EauSai	Stéphane GARCIA	89 route de St Nexans 24100 BERGERAC	06 35 24 94 59 eausai.concept@gmail.com
Optisol	Stella DAGASSAN	14 rue de Chandos 24700 MONTPON MENESTEROL	05 53 82 67 36 06 43 63 89 98 agence24@be-optisol.fr
SILVEO	Benjamin POILVET	234 route de Cruzaval 46240 CŒUR DE CAUSSE	06 76 09 98 98 benjamin.poilvet@silveo.fr
SOND&EAU	François HACQUARD	215 rue du Cabarot 16410 GARAT	05 45 61 34 18 06 32 39 02 08 contact@sond-et-eau.fr
Univers-sol	Hamadoun THIOCARY	5 rue Emile Basilou 24400 MUSSIDAN	09 74 04 04 83 06 03 03 36 94 h.thiocary@univers-sol.com